

SOMMAIRE

- **Edito (p.1)**
- **La mise en place des SIP en Seine-et-Marne (p.2)**
- **Soutien et solidarité avec l'Outre Mer (p.3)**
- **Emplois et salaires dans la Fonction Publique : un double tour de verrou (p.3)**
- **DRH 77 : service minimum (p.4)**

ON NE L'A PAS INVENTÉ !

CHEFS DE SERVICE CHERCHENT DESESPEREMENT DES CHEFS D'EQUIPE

Dans notre précédent numéro, nous avons évoqué la démarche d'une collègue qui a contesté devant le tribunal administratif la légalité de la décision du directeur de rejeter sa demande en révision de sa notation 2007 au motif notamment que le chef de service notateur n'avait pas sollicité l'avis de son fonctionnaire d'encadrement (article 6 du décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 modifié).

Du coup cette année, on a assisté de la part de certains chefs de service, sans doute sensibilisés sur le sujet, à la recherche frénétique de chefs d'équipe et/ou fonctionnaires d'encadrement dans les services. Une démarche totalement incongrue dans nombre de services où la seule préoccupation est désormais de faire « abattre » des travaux de masse dans le cadre d'organisations du travail où la déresponsabilisation est devenue la règle.

L'ET NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLERE QUAND ELLE SE FAIT NECESSAIRE.

LES CHOIX DU GOUVERNEMENT SARKOZY/FILLON

LES PROFITS, LES DIVIDENDES ET LE BOUCLIER FISCAL CONTRE L'EMPLOI, LES SALAIRES ET LES SERVICES PUBLICS

La puissance des grèves et manifestations du 29 janvier dernier, les luttes de plus en plus nombreuses dans les entreprises, dans les universités, la forte mobilisation sociale des Antillais, ont conduit le Président de la République à annoncer quelques mesures sociales.

Ceci dit, il persiste, comme le Medef, dans un discours dogmatique et dans un autisme dangereux pour le pays et les salariés. Si des salariés et leurs familles peuvent y retrouver quelques dizaines d'euros pour l'année 2009, le compte n'y est pas. Une majorité de Français considèrent ces mesures pas justes et pas efficaces, et 71 % considèrent qu'elles n'auront pas un effet positif pour sortir de la crise.

Pour ce qui est des choix dans les entreprises, du contrôle des aides publiques et du partage des richesses créées par le travail, il persiste à considérer que cela ne regarde pas les salariés, que cela ne regarde pas les organisations syndicales. L'entêtement insensé à vouloir poursuivre des réformes déjà prévues ne fait qu'aggraver encore les difficultés pour la population et éloigner encore la perspective de solutions efficaces, justes et durables donc des solutions de progrès social ! Malgré sa faiblesse, l'inflexion sociale que le Président de la République a dû consentir, est bien le premier résultat de la mobilisation du 29 janvier dernier.

Il y a besoin que nous soyons toujours plus nombreux, plus solidaires et plus forts. Il faut obtenir des réponses aux revendications communes exprimées le 5 janvier dernier par les huit organisations syndicales françaises. Il faut obtenir l'ouverture, partout, de réelles négociations :

- pour l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux ;
- pour la défense et la qualité de nos emplois, pour l'avenir de nos entreprises ;
- pour une protection sociale solidaire répondant aux besoins de notre temps ;
- pour le développement de services publics et d'une fonction publique de qualité ;
- pour une Sécurité sociale professionnelle protégeant tous les salariés.

Le bon sens dit que l'union fait la force. Pour être vraiment entendus, le 19 mars 2009, pour franchir un cap, amplifions la mobilisation . Le 19 mars :

- **c'est le rendez-vous de la dignité contre le mépris ;**
- **c'est la force de nos convictions de nos attentes, de notre volonté de changer la donne économique et sociale ;**
- **c'est la force de notre unité.**

MISE EN PLACE DES SIP EN SEINE-ET-MARNE LE PASSAGE EN FORCE !

Prévu initialement le 4 décembre 2008 puis reporté d'abord au 19 janvier puis au 19 février après-midi dans le prolongement d'une réunion d'information DGI-CP présidée le matin même par le TPG et le DSF, le CTPD sur la mise en place des premiers SIP seine-et marnais en 2009 s'est enfin réuni le 26 février 2009 à Melun. Ce dernier report était le résultat d'un accord local CGT/SNUI qui, au delà du jugement de fond sur cette réforme lourde de graves dangers pour le service public fiscal, financier et foncier et ses agents, entendait par le boycott protester sur l'organisation d'une réunion de cette importance en pleine période de congés scolaires, privant les représentants du personnel d'une grande partie de leur capacité à consulter les agents en grand nombre absents des services.

En convoquant ce second CTPD la 2^{ème} semaine de congés au lieu de la première, notre direction a encore une fois montré la considération qu'elle porte aux organisations syndicales et à travers elles aux agents qu'elles représentent, et sa véritable conception d'un dialogue social à la hussarde récusant tout débat de fond sur, notamment, les emplois, les conditions de travail, l'avenir des missions. Ces questions ayant été au cœur des préoccupations des agents majoritairement en grève le 29 janvier dernier, nous avons ainsi insisté en préambule sur le cuisant désaveu qu'avait constitué cette journée au score historique pour l'administration (tant au plan national que local) qui continue malgré tout à avancer à marche forcée dans des réformes commandées par les ministres sans s'attarder au ressenti des personnels de plus en plus en souffrance et en démotivation.

La Direction, tout en s'autosatisfaisant de l'exemple des SIE plébiscités selon ses dires par les usagers professionnels, a récusé l'accusation de passage en force, les reports de tenue de ce CTPD étant selon elle la marque de l'écoute de l'administration. Nous avons fait observer que loin d'être à mettre au crédit de celle-ci, ces reports étaient surtout le fruit de l'action syndicale unitaire et des mobilisations des agents. Nous avons souligné également que le parallèle avec le SIE n'était pas pertinent puisque pour l'un on avait mis en avant la polyvalence et que pour le SIP c'était la spécialisation des métiers qui était, au moins dans un premier temps, affirmée pour rassurer. La Direction a alors reconnu que la polyvalence avait plutôt été un dogme et qu'il n'y avait pas s'uniformisation des pratiques.

Pour le reste, au delà des discours emprunts d'idéologie et de confiance résolue dans l'avenir et la capacité d'adaptation des agents, peu d'informations concrètes sont sorties de cette réunion. Il a néanmoins été confirmé les 3 sites choisis pour 2009, les mêmes que ceux annoncés dès fin 2008, c'est à dire Provins le 2 avril avec 1 A et 3 B ou C, Montereau le 3 avril avec 1A et 4 B ou C et Coulommiers début décembre avec 1A et 4 B ou C. A noter qu'à la date du CTPD, les noms des collègues transférés de l'ex CP n'étaient pas encore connus, ce qui confirme bien le caractère largement improvisé de cette réforme. Les A+ proviendront de l'ex-DGI (filière fiscale). S'agissant des créations de SIP 2010 (Sénart, Nemours, Chelles, Melun Ville et Extérieur et Lagny) et 2011 (Meaux Est et Ouest), les responsables proviendront également de la filière fiscale sauf pour Sénart, Melun Ville et Meaux Ouest. La décision de création des SIP pour les CDI de Fontainebleau, Roissy et Noisiel est suspendue à une décision de la DG.

Sur ce calendrier, nous avons regretté que n'aient pas été pris en compte les premiers constats tirés dans le bilan partiel au 31/12/2008 (exigé par les organisations syndicales) de la préfiguration des 12 SIP mis en service à la rentrée 2008 d'où il ressortait notamment que ceux qui rencontraient le moins de difficultés étaient ceux implantés dans des hôtels des finances ou avec accueil commun. On peut ainsi s'interroger (mais il est un peu tard) si le choix de Montereau comme un des 2 premiers SIP du département était des plus judicieux. Mais à cet égard, il apparaît que les considérations immobilières aient primé sur toutes autres. A noter également que les plages d'ouvertures des 2 premiers SIP passeront de 1h30 en CDI à 1h00 (quel progrès pour les agents ?).

Nous avons également interrogé la Direction sur la manière dont elle envisageait la question de l'accueil téléphonique pointé, même à mots couverts, comme source de nuisances par le bilan. La Direction a reconnu que c'était une question à creuser mais nous a assuré que du fait de ses rapports de proximité avec l'Essonne qui a un site préfigurateur (Etampes, et non Arpajon comme il nous a été dit), elle ne se faisait pas trop de soucis. Nous avons conseillé d'aller voir également à Montargis dans le Loiret, autre SIP préfigurateur guère plus éloigné. Le correspondant SIP désigné par la Direction est Xavier REMY, directeur divisionnaire, qui sur un sujet voisin, l'accueil physique, a indiqué qu'un système départemental de gestion des files d'attente allait prochainement être installé sur chaque site après présentation aux intéressé(e)s et aux organisations syndicales.

Les formations au SIP consisteront en 1 journée « connaissance mutuelle » pour 500 agents DGI et CP du département et 2 jours « accueil fiscal de proximité » pour 182 agents participants à l'accueil physique ou téléphonique. Un module « entraide » d'une durée de 1 à 2 jours sera proposé, « sur la base du volontariat » pour permettre à 6 agents minimum par CDI d'aider lors des pics d'activité (tiens, un peu de polyvalence ?). Les stages pour l'encadrement seront nettement plus étoffés.

La CGT et le SNUI ont voté contre, le représentant de la CFDT s'est abstenu et l'administration a voté pour.

FÉVRIER 2009

SOUTIEN ET SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS DE L'OUTRE MER

HOMMAGE À JACQUES BINO



ELIE DOMOTA,
porte parole du Liyannaj
Kont Pwofitasyon
(LKP) :

« Le peuple guadeloupéen demande plus de respect, plus de dignité, du travail, la fin de la discrimination raciale, l'augmentation des salaires et des formations pour assurer l'avenir de la jeunesse. Voilà ce que nous voulons. »

LUTTER PLUS POUR GAGNER PLUS LA PREUVE PAR LA GUADELOUPE !

L'accord sur les salaires prévoit une augmentation de 200 € pour tous les salariés payés jusqu'à 1,4 SMIC, 6 % d'augmentation minimum pour les salariés payés de 1,4 à 1,6 SMIC et 3 % minimum au delà. Les grévistes ont également obtenu une baisse des prix des transports, de l'eau, un gel des loyers en 2009, une baisse des prix des produits de première nécessité et de différents services (téléphonie, internet...), un plan d'urgences (30 millions d'euros) pour la formation des jeunes et le recrutement de personnels enseignants. Des engagements ont été également pris pour donner une priorité d'embauche aux guadeloupéens.

SALAIRES LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF				
Effectif au 31/12/08	Part employeur	Part Etat (RSA)	Part collectivités	TOTAL
Moins de 20 salariés ; associations ; secteur non marchand	50 €	100 €	50 €	200 €
De 20 à 100 salariés	50 €	100 €	50 €	200 €
Plus de 100 salariés	100 €	100 €	0 €	200 €

SALAIRES ET EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

AUCUNE INFLEXION APRES LE 29 JANVIER

Comme on pouvait s'y attendre, le « sommet social » de la fonction publique réuni mardi 3 mars, a confirmé les profonds désaccords entre le gouvernement et les organisations syndicales.

Eric WOERTH a maintenu son cap libéral, aux antipodes des attentes des personnels, mais aussi des besoins de la population.

- **Sur les négociations salariales immédiates avec des augmentations de la valeur du point d'indice : RIEN !**
- **Sur l'arrêt des suppressions d'emplois, ainsi que des créations partout où le besoin en est criant : PAS QUESTION DE BOUGER D'UN IOTA.**
- **Sur les retraits des projets de privatisation de la Poste, des projets de lois « mobilité et parcours professionnels » et « Hôpital Patients Santé Territoire » : AUCUNE REPONSE.**

Bref, sur l'essentiel, le gouvernement demeure sourd aux revendications portées par les personnels et soutenues par la très grande majorité de la population

Au fond, le Président de la République et ses ministres, ont été contraints d'organiser cette pseudo concertation sous la pression de la forte mobilisation du 29 janvier, mais ils s'entêtent toujours à ne rien céder sur les revendications majeures.

Dans ces conditions, la journée unitaire et interprofessionnelle d'action, de grève, et de manifestations du 19 mars prochain est de plus en plus incontournable.

DRH 77 : service minimum

On pouvait s'y attendre : sous l'effet de la pressurisation accélérée des effectifs créée par les suppressions massives d'emplois publics (-121 en 5 ans dans les services fiscaux de Seine & Marne), la gestion des personnels ne pouvait que s'en ressentir négativement, notamment s'agissant de l'octroi des autorisations d'absences de tous ordres, congés et récupérations horaires inclus (et ne parlons même pas des droits syndicaux que certains (ir)responsables de services tiennent pour des archaïsmes au minimum moyenâgeux). Et l'arrivée d'Agora, dont la souplesse n'est pas la vertu cardinale, ne pouvait certes arranger les choses.

Que certains chefs de service, catalogués de longue date pour leur absence de qualités humaines en matière managériale, se soient saisis de cette opportunité nouvelle pour renforcer leurs penchants naturels à la suspicion de tout agent sollicitant une autorisation à s'absenter de son travail pour tout motif légitime n'est pas pour nous étonner. Même après de longues années d'expérience (?), certains feignent encore d'ignorer que les agents ont des droits et garanties leur permettant, dans certaines conditions réglementées, de ne pas être présents à leur poste de travail. Mais que la Direction des Ressources Humaines apporte systématiquement son soutien à priori aux chefs de service, sans se référer aux textes quand ils s'avèrent favorables à l'agent, voilà qui est encore moins admissible.

Est-il ainsi normal qu'un agent ait dû récemment recourir à l'intervention réitérée de notre section auprès de la DRH pour que lui soit reconnu son droit à récupération d'une journée de temps partiel utilisée pour participer à une formation, alors que l'article 2 du décret du 20/07/1982 prévoit explicitement soit le paiement de l'absence de temps partiel non utilisée, soit sa compensation en temps ? Assurément, le Service des Ressources Humaines du 77 applique sans états d'âme la notion de service minimum actuellement en vogue dans les sphères gouvernementales.

Dès lors, lorsque d'autres situations de cet ordre qui ne sont pas directement prévues dans les textes se présentent, c'est toujours au détriment de l'agent qu'elles sont tranchées. Ainsi encore, une collègue s'est vue refuser la possibilité d'annuler une demande de récupération horaire déposée à l'avance et devenue inutile, son médecin lui ayant délivré pour cette même journée un certificat pour garder son enfant malade, absence prévue par les textes mais jugée inutile par l'Administration locale puisque déjà couverte par l'autorisation de récupération horaire déposée antérieurement. Que l'objet de cette récupération ait été tout autre (et annulé de fait par la nécessité de garder l'enfant malade) n'a absolument pas été pris en considération, supprimant ainsi de fait la libre disposition (sous la réserve habituelle des nécessités de service) des agents sur leurs crédits horaires, comme c'est hélas aussi le cas pour les congés imposés lors des ponts dits naturels dont nous avons toujours dénoncé le principe rétrograde depuis leur institution récente.

**Toujours plus de soumission, toujours moins de considération :
Ressources Humaines, vous avez dit humaines ?**

EN BREF...EN BREF...EN BREF

DEUX ECRANS

Le SNADGI-CGT a fait passer une pétition dans toutes les Conservations des Hypothèques pour réclamer l'attribution à chaque agent d'un 2^{ème} écran afin de traiter dans de meilleures conditions de travail les actes, ce traitement nécessitant de naviguer entre FIDJI et Télé-actes. Cette pétition a été massivement signée notamment à Meaux, Provins, et Coulommiers. A Melun, elle a rencontré un certain scepticisme des agents. Précisons que cette solution a été retenue dans le Val de Marne à la grande satisfaction des agents.

La Direction a décidé de procéder à une expérimentation sur la CH de Meaux.

Affaire à suivre...

QUE VA T'IL ADVENIR DE LA PRIME D'INTERESSEMENT ?

Au cours du dernier CTPD, les représentants du SNADGI-CGT ont soulevé la question de la prime d'intéressement pour 2010. D'un montant de 100, 120 ou 150 €, cette prime est versée à chaque agent au mois de mai en fonction de la réussite de plus ou moins 8 à 12 objectifs ciblés pour 12 indicateurs par contrat entre le DG et les ministres. Qu'en sera-t-il en l'absence de tout contrat de performance cette année, création de la DGFIP oblige, et surtout en raison des incidences sur nombre d'indicateurs, notamment ceux du recouvrement, des conséquences de la crise économique et financière ?

Alors, 150 € pour tout le monde, 120, 100 ou rien du tout en mai 2010 ? La Direction n'a pas été capable d'apporter une réponse précise à cette question.

Affaire à suivre également.

LA CGT...



ET SI J'Y ÉTAIS?

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom :

Prénom :

Résidence :Service :

Tel : Adresse

électronique :

Date :Signature :